

Aaron portera toutes les iniquités que les enfans d'Israël commettront dans tous les dons et tous les présens qu'ils offriront et qu'ils consacreront au Seigneur. Il aura toujours cette lame devant le front, afin que le Seigneur leur soit favorable.

39 Vous ferez aussi une tunique étroite de fin lin. Vous ferez encore la tiare de fin lin, et la ceinture sera d'un ouvrage de broderie.

40 Vous préparerez des tuniques de fin lin pour les fils d'Aaron, des ceintures et des tiars pour la gloire et l'ornement de leur ministère.

41 Vous revêtirez Aaron votre frère, et ses fils avec lui, de tous ces vêtemens. Vous leur sacrez les mains à tous, et vous les sanctifierez, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

42 Vous leur ferez aussi des caleçons de lin pour couvrir ce qui n'est pas honnête dans le corps, depuis les reins jusqu'au bas des cuisses.

43 Aaron et ses enfans s'en serviront lorsqu'ils entreront dans le tabernacle du témoignage, ou lorsqu'ils approcheront de l'autel pour servir dans le sanctuaire, de peur qu'ils ne soient coupables d'iniquité, et qu'ils ne meurent. Cette ordonnance sera stable et perpétuelle pour Aaron et pour sa postérité après lui.

CHAPITRE XXIX.

Ordonnances touchant la consécration des prêtres. Part qu'ils doivent avoir aux victimes. Sacrifice perpétuel.

1 Voici ce que vous ferez pour consacrer prêtres Aaron et ses fils. Prenez du troupeau un veau et deux bœufs qui soient sans tache.

2 des pains sans levain, des gâteaux aussi sans levain arrosés d'huile, des tourteaux de même sans levain, sur lesquels on aura versé de l'huile. Vous ferez toutes ces choses de la plus pure farine de froment.

3 Et les ayant mis dans une corbeille, vous me les offrirez. Vous amènerez le veau et les deux bœufs.

4 Vous ferez approcher Aaron et ses enfans de l'entrée du tabernacle du témoignage : et lorsque vous aurez lavé avec de l'eau le père et ses enfans,

5 vous revêtirez Aaron de ses vêtemens, c'est-à-dire, de la tunique de lin, de la robe de couleur d'hyacinthe, de l'éphod et du rational, que vous lierez avec la ceinture ;

6 et vous lui mettrez la tiare sur la tête, et la lame sainte sur la tiare.

7 Vous répandrez ensuite sur sa tête de l'huile de consécration, et il sera sacré de cette sorte.

8 Vous ferez approcher aussi ses enfans :

vous les revêtirez de leurs tuniques de lin ; vous les ceindrez de leurs ceintures.

9 C'est ce que vous ferez à Aaron et à ses enfans. Vous leur mettrez la mitre sur la tête ; et ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel. Après que vous aurez consacré leurs mains,

10 vous amènerez le veau devant le tabernacle du témoignage, et Aaron et ses enfans lui mettront les mains sur la tête,

11 et vous le sacrifierez devant le Seigneur, à l'entrée du tabernacle du témoignage.

12 Vous prendrez du sang du veau, que vous mettrez avec le doigt sur les cornes de l'autel, et vous répandrez le reste du sang au pied du même autel.

13 Vous prendrez aussi toute la graisse qui couvre les entrailles et la membrane qui enveloppe le foie, avec les deux reins et la graisse qui les couvre, et vous les offrirez en les brûlant sur l'autel ;

14 mais vous brûlerez hors de l'enceinte du camp toute la chair du veau, sa peau, et ses excréments, parce que c'est une hostie pour le péché.

15 Vous prendrez aussi un des bœufs, et Aaron et ses enfans lui mettront les mains sur la tête ;

16 et lorsque vous l'aurez immolé, vous en prendrez du sang, et le répandrez autour de l'autel.

17 Vous couperez ensuite le bœuf par morceaux, et en ayant lavé les intestins et les pieds, vous les mettrez sur les parties de son corps que vous aurez ainsi coupées, et sur sa tête ;

18 et vous offrirez le bœuf en le brûlant tout entier sur l'autel : car c'est l'oblation du Seigneur, et une hostie dont l'odeur lui est très-agréable.

19 Vous prendrez aussi l'autre bœuf, et Aaron et ses enfans lui mettront les mains sur la tête :

20 et l'ayant égorgé, vous prendrez de son sang, et vous en mettrez sur le bas de l'oreille droite d'Aaron et de ses enfans, sur le pouce de leur main droite et de leur pied droit ; et vous répandrez le reste du sang sur l'autel tout autour.

21 Vous prendrez aussi du sang qui est sur l'autel, et de l'huile de consécration ; vous en ferez l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtemens, sur ses enfans et sur leurs vêtemens ; et après les avoir consacrés avec leurs vêtemens,

22 vous prendrez la graisse du bœuf, la queue, la graisse qui couvre les entrailles, la membrane qui enveloppe le foie, les deux reins et la graisse qui est dessus, et l'épaule droite, parce que c'est un bœuf de consécration.

23 Vous prendrez aussi une partie d'un pain, un des gâteaux trempés dans l'huile, et un tourteau de la corbeille des azymes, qui aura été exposée devant le Seigneur.

24 Vous mettrez toutes ces choses sur les mains d'Aaron et de ses fils, et vous les sanctifierez en élevant ces dons devant le Seigneur.

25 Vous reprendrez ensuite toutes ces choses de leurs mains, et vous les brûlerez sur l'autel en holocauste, pour répandre une odeur très-agréable devant le Seigneur, parce que c'est son oblation.

26 Vous prendrez aussi la poitrine du bélier qui aura servi à la consécration d'Aaron, et vous la sanctifierez en l'élevant devant le Seigneur, et elle sera réservée pour votre part *du sacrifice*.

27 Vous sanctifierez aussi la poitrine qui aura été consacrée, et l'épaule que vous aurez séparée du bélier,

28 par lequel Aaron et ses enfans auront été consacrés, et elles seront réservées *des oblations* des enfans d'Israël, pour être la part d'Aaron et de ses enfans par un droit perpétuel; parce qu'elles sont comme les prémices et les premières parties des victimes pacifiques qu'ils offrent au Seigneur.

29 Les enfans d'Aaron porteront après sa mort les saints vêtements qui lui auront servi; afin qu'en étant revêtus, ils reçoivent l'onction sainte, et que leurs mains soient consacrées au Seigneur.

30 Celui d'entre ses enfans qui aura été établi pontife en sa place, et qui entrera dans le tabernacle du témoignage pour exercer ses fonctions dans le sanctuaire, portera ses vêtements pendant sept jours.

31 Vous prendrez aussi le bélier qui sera offert pour la consécration du pontife, et vous en ferez cuire la chair dans le lieu saint,

32 dont Aaron mangera avec ses enfans. Ils mangeront aussi à l'entrée du tabernacle du témoignage les pains qui seront demeurés dans la corbeille;

33 afin que ce soit un sacrifice qui rende Dieu favorable, et que les mains de ceux qui les offrent soient sanctifiées. L'étranger ne mangera point de ces viandes, parce qu'elles sont saintes.

34 S'il demeure quelque chose de cette chair consacrée, ou de ces pains, jusqu'au matin, vous brûlerez au feu tous ces restes: on n'en mangera point, parce qu'ils sont sanctifiés.

35 Vous aurez soin de faire tout ce que je vous commande touchant Aaron et ses enfans. Vous consacrerez leurs mains pendant sept jours:

36 et vous offrirez chaque jour un veau pour l'expiation du péché. Lorsque vous aurez immolé l'hostie de l'expiation, vous

purifierez l'autel, et vous y ferez les onctions saintes pour le sanctifier *de nouveau*.

37 Vous purifierez et sanctifierez l'autel pendant sept jours, et il sera très-saint. Quiconque le touchera, se sanctifiera *au-paravant*.

38 Voici ce que vous ferez sur l'autel: Vous sacrificerez chaque jour, sans y manquer, deux agneaux d'un an,

39 un le matin et l'autre le soir.

40 Vous offrirez avec le premier agneau la dixième partie d'un éphi de la plus pure farine de froment, mêlée avec de l'huile d'olives pilées, plein le quart de la mesure appelée hin, et autant de vin pour l'offrande de liqueur.

41 Vous offrirez au soir un second agneau comme un sacrifice d'une excellente odeur, en la même manière que nous avons dit que se devait faire l'oblation du matin.

42 C'est le sacrifice qui doit être offert au Seigneur par un culte continué de race en race, à l'entrée du tabernacle du témoignage devant le Seigneur, où j'ai résolu de vous parler.

43 C'est de là que je donnerai mes ordres pour les enfans d'Israël, et l'autel sera sanctifié par *la présence* de ma gloire.

44 Je sanctifierai aussi le tabernacle du témoignage avec l'autel, et Aaron avec ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

45 J'habiterai au milieu des enfans d'Israël, et je serai leur Dieu,

46 et ils connaîtront que je suis le Seigneur leur Dieu, qui les ai tirés de l'Égypte, afin que je demeure avec au milieu d'eux, moi qui suis le Seigneur leur Dieu.

CHAPITRE XXX.

Ordonnances touchant l'autel des parfums, le demi-sicle, le bassin d'airain, l'huile sainte et le parfum.

1 Vous ferez aussi un autel de bois de setim, pour y brûler des parfums.

2 Il aura une coudée de long et une coudée de large, afin qu'il soit carré. Il aura deux coudées de haut, et des cornes sortiront de ses quatre angles.

3 Vous couvrirez d'un or très-pur la table de cet autel, et les quatre côtés avec ses cornes. Et vous y ferez une couronne d'or qui régnera tout autour,

4 et deux anneaux d'or de chaque côté sous la couronne, pour y faire entrer les bâtons qui serviront à le porter.

5 Vous ferez aussi les bâtons de bois de setim, et vous les couvrirez d'or.

6 Vous mettrez cet autel dans le saint vis-à-vis du voile, qui est suspendu devant l'arche du témoignage, devant le propitiatoire qui couvre l'arche du témoignage où je vous parlerai.